



**CR d'Organisation des
Compétitions Jeunes
Saison 2024 / 2025**



PROCÈS-VERBAL N° 05

Réunion du : 10 JUILLET 2024
Président de la CR : Patrick PIOU
Présents : Hubert BERNARD, Loïc COTTEREAU, Gabriel GÔ, Christian GUIBERT, Patrick VAUCEL, Grégoire SORIN et Vincent GARNIER, C.T.R.

Préambule

- M. Loïc COTTEREAU – membre de LOUVERNÉ SPORTS (508666)
 - M Gabriel GÔ – membre de ROUILLON EG (524226)
 - M. Patrick PIOU – membre de l'AV. ST PIERRE MONTREVAULT (541297)
 - M. Patrick VAUCEL – membre de COULAINES JS (502544)
- ne prennent pas part ni aux délibérations, ni aux décisions concernant ce club.

1. Appel

Sauf dispositions particulières, les décisions suivantes peuvent être frappées d'appel par toute personne directement intéressée dans le délai de sept jours* à compter du lendemain du jour de la notification de la décision contestée (par exemple, une décision notifiée le 15 du mois ne peut être contestée que par l'envoi d'un appel, au plus tard, le 22 du mois).

Le jour de la notification est, selon la méthode utilisée :

- soit le jour de la première présentation de la lettre recommandée ;
- soit le jour de la transmission de la décision par courrier électronique (avec accusé de réception) ;
- soit le jour de la publication de la décision sur le site internet officiel de l'instance ou sur Footclubs ;

Si plusieurs de ces procédures sont utilisées, la première date est prise en compte.

Lorsque l'appel est interjeté par courrier recommandé avec avis de réception et que le dernier jour tombe un samedi, un dimanche ou un jour férié ou chômé, le délai d'appel est prorogé jusqu'au premier jour ouvrable suivant. Les règlements des compétitions peuvent prévoir des dispositions spécifiques concernant les délais d'appel.

L'appel est adressé à la commission d'appel par lettre recommandée ou télécopie, avec en tête du club dans ces deux cas, ou par courrier électronique envoyé d'une adresse officielle du club. A la demande de la commission compétente, l'appelant devra être en mesure de produire un accusé de réception de cet envoi.

Le non-respect de ces formalités entraîne l'irrecevabilité de l'appel.

***Dispositions particulières :**

Le délai d'appel est réduit à 2 jours si la décision contestée :

- porte sur l'organisation ou le déroulement de la compétition,
- est relative à un litige survenu lors des 2 dernières journées de la compétition,
- porte sur le classement en fin de saison.

Frais de procédure

Les frais exposés par le Centre de Gestion dans le cadre d'une procédure d'appel réglementaire sont prélevés, à l'issue de celle-ci, sur le compte du club appelant sous la forme de frais de dossier forfaitaires dont le montant est fixé à l'Annexe 5 des présents règlements, et affiné selon chaque cas dans les conditions ci-dessous :

- frais de dossier divisé par 2 en cas de réformation, à l'avantage de l'appelant, de la décision dont appel.
- absence de frais de dossier en cas d'annulation de la décision dont appel ou lorsque la faute sera due à une erreur administrative du Centre de Gestion.

En cas d'appel diligenté par un licencié, l'intéressé devra verser les frais susmentionnés au Centre de Gestion compétent et ce, sous huitaine à compter de la notification de la décision. A défaut, sa licence sera automatiquement désactivée et l'intéressé ne pourra enregistrer une nouvelle licence.

2. Championnats régionaux Jeunes 2024/2025

- Composition des groupes

Sous réserve d'éléments nouveaux, des éventuels recours et des procédures en cours, la Commission établit la composition des groupes des Championnats Régionaux R1 et R2 U 13 - U 14 – U 15 – U 16 – U 17 – U 18 et U 19 pour la saison 2024/2025, et les transmet au CODIR pour validation.

U 19

R1

	Clubs
1	VERTOU USSA
2	NANTES JSC BELLEVUE
3	ST SEBASTIEN Football Club
4	SAUTRON AS
5	ANGERS VAILLANTE Football
6	ANGERS SCA
7	ANGERS NDC FOOTBALL
8	SAINT SYLVAIN D'ANJOU AS
9	FONTENAY VF
10	GJ POUZAUGES BOCAGE

R2 - Groupe A

	Clubs
1	SAINT-NAZAIRE AF
2	GRAND LIEU FC
3	GJ DU VIGNOBLE
4	ST BREVIN AC FOOTBALL
5	PONTCHÂTEAU AOS
6	GORGES Elan
7	SAVENAY MALVILLE
8	CHRISTOPHESEGUINIÈRE
9	SAINT HILAIRE VIHIERS AS
10	LE POIRE/VIE VF

R2 - Groupe B

N°	Clubs
1	THOUARE US
2	REZE AEPR
3	ST JULIEN DIVATTE FC
4	TRELAZE FE
5	TIERCE CHEFFES AS
6	MONTREUIL-JUIGNE BF
7	LAVAL AS BOURNY
8	GJ LSCA (LOUVERNE)
9	GJ NORD EST MANCEAU
10	GUECELARD US

U 18

R1

	Clubs
1	CARQUEFOU USJA
2	VERTOU USSA
3	ANGERS VAILLANTE
4	CHOLET SO
5	LE MANS FC
6	SABLE FC
7	LE POIRE/VIE VF
8	FONTENAY VF
9	LA ROCHE VENDEE
10	LES HERBIERS VF

R2 – Groupe A

	Clubs
1	SAINT-NAZAIRE AF
2	BOUYAYE FC
3	ST PHILBERT DE GRAND LIEU
4	ORVAULT RC
5	LES SORINIÈRES EF
6	BEAUPREAU CHAPELLE FC
7	BEAUCOUZE SC
8	AIZENAY LA France
9	LES SABLES FCOCV
10	MONTAIGU VF

R2 – Groupe B

	Clubs
1	NANTES LA MELLINET
2	GJ DE GOULAINÉ
3	SAUMUR OFC
4	SAINT BERTHEVIN US
5	CHANGE US
6	GJ PAYS DE CHÂT. GONTIER
7	MAYENNE Stade FC
8	COULAINES JS
9	LE MANS AS VILLARET
10	MULSANNE-TELOCHE AS

U 17**R1**

	Clubs
1	NANTES FC 2
2	SAINT-NAZAIRE AF
3	NANTES LA MELLINET
4	CARQUEFOU USJA
5	NANTES JSC BELLEVUE
6	ANGERS SCA
7	LAVAL STADE MFC 2
8	SABLE FC
9	LES HERBIERS VF
10	LE POIRE/VIE VF

R2 – Groupe A

	Clubs
1	COUERON CHABOSSIERE FC
2	NANTES Etoile du Cens
3	PONTCHÂTEAU AOS
4	ST PHILBERT DE GRAND LIEU
5	ANGERS VAILLANTE
6	BEAUCOUZE SC
7	BEAUPREAU CHAPELLE FC
8	CHALLANS FC
9	GJ POUZAUGES BOCAGE
10	LA ROCHE ESOF

R2 – Groupe B

	Clubs
1	CHATEAUBRIANT VOLT.
2	GJ LOIREAUXENCE VAIR
3	NORT AC
4	SAINT SYLVAIN D'ANJOU AS
5	SEGRE ES FOOTBALL
6	BONCHAMP ES
7	CHANGE US
8	COULAINES JS
9	LA FERTE BERNARD VS
10	LE MANS AS VILLARET

U 16**R1**

	Clubs
1	SAINT-NAZAIRE AF
2	NANTES LA MELLINET
3	VERTOU USSA
4	CARQUEFOU USJA
5	BEAUCOUZE SC
6	CHOLET SO
7	ARNAGE PONTLIEU US
8	LE MANS FC
9	LA ROCHE VENDEE
10	AIZENAY LA France

R2 – Groupe A

	Clubs
1	PORNIC Foot
2	ST FIACRE SUR MAINE
3	SAINT MARC Foot
4	GJ DE GOULAINÉ
5	ANGERS SCA
6	ANGERS VAILLANTE
7	LES SABLES FCOCV
8	LE POIRE/VIE VF
9	LES HERBIERS VF
10	TALMONT FC

R2 – Groupe B

	Clubs
1	CHATEAUBRIANT VOLT.
2	NANTES JSC BELLEVUE
3	ORVAULT SF
4	ANGERS NDC
5	SAUMUR OFC
6	MAYENNE Stade FC
7	MESLAY DU MAINE AS
8	COULAINES JS
9	GJF COEUR DE SARTHE
10	SABLE FC

U 15**R1**

	Clubs
1	NANTES FC
2	SAINT-NAZAIRE AF
3	CARQUEFOU USJA
4	NANTES LA MELLINET
5	ANGERS SCO
6	ANGERS VAILLANTE
7	CHOLET SO
8	LAVAL STADE MFC
9	LE MANS FC
10	LA ROCHE VENDEE

R2 – Groupe A

	Clubs
1	GJ ST ETIENNE TC
2	SAUTRON AS
3	NANTES METALLO
4	ST ANDRE ST MACAIRE FC
5	LA POMMERAYE POMJ. JA
6	LE POIRE/VIE VF
7	CHALLANS FC
8	LES HERBIERS VF
9	GJ POUZAUGES BOCAGE
10	LES SABLES FCOCV

R2 – Groupe B

	Clubs
1	VERTOU USSA
2	NANTES ACS DERVALLIERES
3	NANTES JSC BELLEVUE
4	ANGERS SCA
5	SEGRE ES FOOTBALL
6	GJ PAYS DE CHÂT. GONTIER
7	CHANGE US
8	LE MANS AS VILLARET
9	SABLE FC
10	ALLONNES JS

U 14**R1**

	Clubs
1	NANTES FC
2	ST NAZAIRE AF
3	CARQUEFOU USJA
4	VERTOU USSA
5	ANGERS SCO
6	CHOLET SO
7	LAVAL STADE MAY. FC
8	LE MANS FC
9	LA ROCHE VENDEE
10	LE POIRE/VIE VF

R2

	Clubs
1	NANTES JSC BELLEVUE
2	BLAIN ES
3	NANTES LA MELLINET
4	ANGERS VAILLANTE
5	BEAUPREAU CHAPELLE FC
6	ST ANDRE ST MACAIRE FC
7	BONCHAMP ES
8	ALLONNES JS
9	CHALLANS FC
10	GJ LUCON USMTCL ASMC

U 13**R1**

	Clubs
1	NANTES FC
2	ST NAZAIRE AF
3	CARQUEFOU USJA
4	VERTOU USSA
5	ANGERS SCO
6	CHOLET SO
7	LAVAL STADE MAY. FC
8	LE MANS FC
9	LA ROCHE VENDEE
10	LE POIRE/VIE VF

Le Président,



P. PIOUS

La Secrétaire Administrative,



N. PERROTEL